



Département
LOIRE-ATLANTIQUE

Canton
SAINT-NAZAIRE 2

Commune
TRIGNAC

République Française

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRETÉ DU MAIRE

OBJET

**Arrêté donnant délégation
de signature et de fonction
du Maire aux Adjoints et
aux Conseillers
Municipaux délégués
concernant les dépôts de
plainte**

Le Maire de la ville de TRIGNAC,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-19,

Vu la délibération du Conseil municipal du 1^{er} avril 2026 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire,

VU les dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire de déléguer pour la durée de son mandat, toutes décisions en matière d'action en justice,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire de déléguer par arrêté du Maire aux Adjoints et aux conseillers municipaux délégués,

Considérant qu'en amont de la procédure de constitution de partie civile, pour faciliter le fonctionnement et la bonne organisation de l'administration locale, il convient de procéder à une délégation de signature et de fonction du maire au bénéfice des adjoints et conseillers municipaux délégués afin de les habilitier à déposer plainte au nom de la commune en tant que représentant de celle-ci, auprès du Procureur de la République, des services de police et de gendarmerie,

ARRETE

Article 1er :

Il est donné délégation aux adjoints suivants afin de les habilitier à porter plainte au nom de la commune en tant que représentant de celle-ci en plus de leur délégation :

- Madame Dominique MAHE-VINCE, 1^{ère} adjointe au maire, pour signer toutes pièces administratives relatives à l'Administration Générale, aux Finances et aux Ressources Humaines.
- Monsieur Guillaume HENNEQUIN, 2^{ème} adjoint au maire, pour signer toutes pièces administratives relatives aux Patrimoine, Travaux, Voirie, Espaces verts, Mobilité, Sécurité des Bâtiments et Sobriété Énergétique,
- Madame Laurence FREMINET, 3^{ème} adjointe au maire, pour signer toutes pièces administratives relatives à la Solidarité, au bien-être et à l'Inclusion,
- Monsieur Gilles BRIAND, 4^{ème} adjoint au maire, pour signer toutes pièces administratives relatives à l'Urbanisme, la Tranquillité Publique et le Développement Économique.

.../...

- Madame Emilie CORDIER 5^{ème} adjointe au maire, pour signer toutes pièces administratives relatives à Culture et à la Démocratie Participative,
- Monsieur Hervé MORICE 6^{ème} adjoint au maire, pour signer toutes pièces administratives relatives à la, l'Education, Petite Enfance, Enfance et à la Jeunesse

4 conseillers municipaux délégués sont également désignés pour être habilités à porter plainte au nom de la commune en tant que représentant de celle-ci en plus de leur délégation en cas d'empêchement du Maire et de l'ensemble des adjoints :

- Monsieur Eric MEIGNEN, chargé de la Vie Associative et des Pratiques Sportives
- Monsieur Denis ROULAND, chargé des Territoires d'Eaux.
- Madame Laurence DUPONT, chargée des Milieux Naturels et du Tourisme
- Monsieur Sébastien WAIRY, chargé de l'Activité Physique Adapté/Santé

Article 2 : La délégation accordée ci-dessus s'exercera sous la surveillance et la responsabilité du Maire et cessera de produire effet à compter du jour où ses bénéficiaires cesseront d'exercer les fonctions au titre desquelles cette délégation est consentie.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié aux intéressés et dont une ampliation sera transmise en Sous-Préfecture de Saint-Nazaire.

Fait à TRIGNAC, le 1^{er} avril 2026



Le Maire,
Claude AUFORT